



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire relative au Budget, tenue le 16 décembre 2021

Étaient présents :

La mairesse: M<sup>me</sup> Estelle Muzzi

Les conseillers : M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam  
M. Michel Dubuc  
M. Carmyn Girard  
M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron  
M. Simon Lejour  
M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la Greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet.

### Avec pensée

Confirmation de réception de l'Avis de convocation de la séance extraordinaire du jeudi, 16 décembre 2021, signifiée aux élus par la Greffière-trésorière par courriel le 14 décembre 2021 tel que :

Avis vous est par les présentes, donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire relative au budget du Conseil de cette Municipalité est convoquée par M<sup>me</sup> Estelle Muzzi, mairesse et par M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière, pour être tenue au 113, rang Saint-Claude le jeudi, seizième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un, à 20:00 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Résolution : Taux variable pour 2022  
(actuel = 0.39, 0.52 et 0.73 du \$100 d'évaluation - suggestion = (reste le même)
2. Résolution : Taxes ordures pour 2022  
(actuel = 228.\$ par porte - suggestion = reste le même)
3. Résolution : Éclairage rue Pellerin pour 2022  
(actuel = 24.\$ l'unité - suggestion = reste le même)
4. Résolution Taux d'intérêt pour 2022  
(actuel= 10% - suggestion = reste le même)
5. Résolution : Publication du sommaire du budget 2022 par la poste
6. Résolution : Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales pour 2022
7. Résolution : Autorisation pour le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2022
8. Résolution : Approbation du service du transport adapté pour 2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

9. Résolution : Autorisation de location de 8 radios portatifs pour 3 mois au parc
10. Résolution : Inscription au Salon d'été 2022 à Saint-Jean-sur-Richelieu.
11. Résolution : Matières intégrées résiduelles.

Donné ce quatorzième jour du mois de décembre 2021.

Convocation avec les ajouts suivants :

12. Autorisation à Targo
13. Autorisation à Infotech

### RESOLUTION 2021-299

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient établis les taux variables de la taxe foncière pour l'année 2022 comme suit :

|   |                           |
|---|---------------------------|
| Catégorie résiduelle (taux de base)                                       | 0,52 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles non résidentiels                                  | 0,73 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles industriels                                       | 0,73 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles de six (6) logements et plus                      | 0,52 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie de terrains vagues desservis                                    | 0,52 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles agricoles   | 0,39 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles forestiers  | 0,39 / 100\$ d'évaluation |
| Catégorie des immeubles assujettis à la compensation tenant lieu de taxes | 0,73 / 100\$ d'évaluation |

### RESOLUTION 2021-300

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe sur les ordures et recyclage pour l'année 2022 à 228.00\$ l'unité.

### RESOLUTION 2021-301

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe spéciale pour l'éclairage de la rue Pellerin pour l'année fiscale 2022 à 24.00\$ l'unité.

### RESOLUTION 2021-302

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient maintenu le taux d'intérêt et les frais administratifs pour arrérages de taxes municipales pour l'année fiscale 2022 à 10 %.

### RÉSOLUTION 2021-303

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit publié le sommaire du budget 2022 par l'envoi d'une circulaire par la poste.

### RÉSOLUTION 2021-304

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par Mme Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

taxes municipales en 3 versements, qui seront dus, au plus tard, pour les dates suivantes :

- 23 mars 2022
- 23 juin 2022
- 23 septembre 2022

### RÉSOLUTION 2021-305

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2022.

### RÉSOLUTION 2021-306

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à 312.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 312.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

### RÉSOLUTION 2021-307

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé le responsable du Parc régional à faire la location des huit (8) radio portatifs pour une période de 3 mois au prix mensuel de 265.00 \$ plus transport et taxes.

### RESOLUTION 2021-308

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'inscription au Salon d'été 2022 de Saint-Jean-sur-Richelieu pour deux tables de 5 x 10 à 235,00 \$ chacune ainsi que l'électricité, si nécessaire. Que le responsable du Parc doit faire un rapport de l'événement au Conseil en précisant le but visé par cet événement, si le but est atteint avec preuves à l'appui ou les retombées calculées.

### RESOLUTION 2021-309

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit acceptée la déclaration de compétences à la MRC Jardins-de-Napierville pour la gestion intégrée des matières résiduelles sous



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution  
ou annotation

réserve que les conditions administratives et financières correspondent à la capacité de nos citoyens.

**Monsieur Michel Dubuc se retire pour la prise de décision pour la prochaine résolution évoquant un possible conflit d'intérêt.**

**RESOLUTION 2021-310**

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée la firme Targo Communications à détourner la circulation de l'autoroute en direction Sud sur le chemin Ridge afin de pouvoir exécuter les travaux pour la fibre optique.

**Monsieur Michel Dubuc reprend son siège.**

**RESOLUTION 2021-311**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat du mini-module T4/R1 intégré au module Paie de la suite financière Sygem tel que proposé le 8 décembre 2021 au prix de 400,00 \$ plus taxes.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit levée la séance extraordinaire du 16 décembre.2021.

  
M<sup>me</sup> Estelle Muzzi  
Mairesse

  
M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet  
Greffière-trésorière